



Vendredi 15 octobre 2010
Eglise Saint-Gervais

BIOETHIQUE : L'HEURE DE VERITE !

Jean-Marie LE MENE
Fondateur et président de la Fondation Jérôme Lejeune

Introduction :

L'opinion publique se désintéresse largement de la bioéthique. Un patient traité avec des cellules-souches embryonnaires ne l'émeut pas davantage que toutes les transgressions déjà enregistrées. C'est pourquoi je voudrais vous donner quelques clés de décryptage de ce que l'actualité nous sert sur le sujet.

La Fondation Jérôme Lejeune que je préside est une fondation scientifique et médicale. Elle a pour but de poursuivre l'œuvre de Jérôme Lejeune, ce savant français qui avait découvert en 1958 l'origine de la trisomie 21. Toute sa vie était orientée vers un but : rendre la pleine possession de leur intelligence, dans toute sa liberté, à ces personnes touchées par le handicap mental. Chaque jour, nous cherchons donc à conjuguer ces trois verbes d'action : chercher, soigner, défendre.

Chercher : L'essentiel de nos fonds est destiné aux prochaines recherches en France et dans le monde entier, en particulier aux États-Unis.

Soigner : Nous avons une grosse consultation de personnes touchées par le handicap mental d'origine génétique, et la plus grosse d'Europe pour la trisomie 21. Nous avons 5000 patients dont 75% de trisomiques de tous âges.

Défendre : Nous défendons la vie et la dignité de toute personne, de la conception à la mort. Ces trois verbes d'actions sont inscrits dans les statuts de notre Fondation qui est reconnue d'utilité publique. Ce qui veut dire que nos objectifs le sont aussi.

Les Chrétiens, pour beaucoup d'entre eux, si tant est qu'ils soient suffisamment courageux, ont abandonné le terrain de la défense de la vie. À leurs yeux, il n'est pas question de revenir sur ce qui leur semble réglé depuis trente ans. C'est contre cet effet de lassitude que je voudrais vous donner quelques paroles d'espérance.



Je ne viens pas faire un cours de morale ou d'idéologie. Je parle en vertu de l'expérience que nous avons acquise à la Fondation où nous voulons d'abord rendre un service à la personne handicapée. Nous finançons des recherches pour essayer de comprendre ces différentes pathologies et les mettre en échec. Nous accueillons avec leurs familles des personnes atteintes, dans leur faiblesse, leur vieillissement, leurs défaillances. Au vu de ce que nous faisons, nous nous autorisons à expliquer pourquoi nous le faisons. Ce qui n'est pas évident lorsque tout le monde s'accorde pour dire que ces personnes auraient mieux fait de ne pas naître. Ce regard de sévérité est souvent porté sur la fondation Jérôme Lejeune.

✓ **Bonheur et malheur laïcs.**

Pour vous montrer comment s'est fondée cette société hédoniste et eugéniste, je voudrais remonter jusqu'à la question du bonheur. Tous, nous poursuivons le bonheur. Depuis le siècle des Lumières, nous croyons en détenir la clef. Ce qui fait croire à la modernité qu'elle peut se placer au dessus de la chrétienté déclinante, c'est qu'elle ne croit plus à un bonheur « pour demain ». Pour elle, le paradis n'est pas renvoyé à un avenir incertain. Il est à portée de main, pour aujourd'hui. Le ciel ne se trouve plus après un séjour terrestre plus ou moins vertueux. Le ciel, c'est maintenant.

Le sécularisme est vraiment la marque du bonheur laïc. La religion du progrès, qui pousse le monde vers toujours plus de ce bonheur-là, enseigne donc une espèce de vision temporelle de l'éternité. Tout est dorénavant soumis au critère du rapport entre bonheur et malheur immédiats. On ne fait que ce qui rend immédiatement heureux. Les références jute-injuste, bien-mal, vrai-faux, bon-mauvais, ne font plus recette face à cet argument du bonheur immédiat, à sa dictature. Ceux qui ne sont pas immédiatement heureux n'ont pas droit de cité. Vouloir échapper au malheur, perçu comme une obscénité, excuse, justifie, et légitime tout. Cela peut même conduire à une sorte de terrorisme compassionnel inquiétant.

Le degré requis d'immédiateté, d'impériorité, et d'exigibilité implique une recherche d'un bonheur qui n'est pas dénué de violence. Le bonheur ne passe plus par l'âme, comme avant les Lumières, mais principalement par le corps, ce corps tenu pour « le grand oublié de la religion ». Il s'agit d'accomplir tout de suite une sorte de rédemption par la chair, une sorte de résurrection des corps avant l'heure. Nous savons d'autre part que les consolations de la chair ont le mérite de n'en pas rester au stade des promesses, mais d'accéder à leur immédiate réalisation. Par un curieux parallélisme des formes, nos sociétés nous proposent de tout faire pour racheter nos corps promis à un avenir immédiatement glorieux, impeccables au sens étymologique, et signes d'élection. Pour y parvenir, l'entreprise se révèle surhumaine, illusoire, voire infernale. Sur ce point, je vous renvoie au livre de Jean-Claude Guillebaud, *La tyrannie du plaisir*, ou à celui de Pascal Bruckner, *L'euphorie perpétuelle*. Cette tyrannie du bonheur est perpétuellement ressassée par les médias.

✓ **Bonheur et santé.**

S'il est un domaine, en France ou ailleurs, qui focalise tous les consensus, c'est bien celui de la santé. En bonne santé, nous devons être heureux. Par contre, en mauvaise santé, handicapés, on ne peut être que malheureux. Depuis le début du siècle dernier, la définition de la santé a beaucoup évolué. Aujourd'hui, elle n'est plus seulement « le silence des organes »,



elle est un bien-être complet : physique, mental et social. C'est la définition de la santé de l'OMS qui tend vers une sorte d'hédonisme plus ou moins eugéniste et plus ou moins explicitement assumé.

✓ **L'injonction hédoniste.**

A quel moment de la vie, cet hédonisme eugéniste peut-il le mieux s'exprimer, sinon avant la naissance, quand il est encore temps de s'assurer que le nouveau venu participera bien de l'euphorie générale obligatoire ? C'est dans ce contexte des corps appelés à la félicité immédiate que s'explique le dépistage généralisé des anomalies fœtales, et en particulier de l'anomalie chromosomique de la trisomie 21. Ce dépistage, dont nous voyons à la Fondation Jérôme Lejeune les effets et les ravages, agit comme un étai contraignant à ne pas faire naître, sous aucun prétexte, l'enfant trisomique, et culpabilisant ceux qui auraient désobéi à l'injonction.

L'obligation est réelle : obligation à tous les médecins de dépister la trisomie 21. Obligation de proposer le dépistage à toutes les femmes enceintes ainsi que l'avortement à tous les stades de la grossesse, y compris jusqu'au jour de l'accouchement. Cette stratégie française, la plus performante, sans équivalent dans le monde, se traduit par une offre publique de 100 millions d'euros par an, pour les 800 000 femmes enceintes en France par an. Et cette offre crée une demande : les médecins et les autorités prétendent que la population ne veut plus que des enfants parfaits.

Je ne crois pas que tous les parents soient eugénistes. Je crois qu'ils sont contents d'attendre un enfant, heureux d'être dans cette expectative un peu mystérieuse, sans être d'une exigence absolue sur la qualité de l'enfant à naître. Je ne pense pas non plus que tous les médecins français soient des eugénistes, mais que notre pays a consenti à un système généralisé de dépistage suffisamment coercitif pour que les femmes ne donnent jamais le jour à un enfant trisomique.

✓ **La dictature d'un bonheur particulier.**

Les résultats sont au rendez-vous : en France, 96% des enfants trisomiques dépistés sont avortés, la quasi totalité. C'est le chiffre le plus élevé du monde. Comment en sommes-nous arrivés là ? Le bonheur de tous est obtenu par la violence, par la suppression de ceux qui sont symboles de malheur. Il n'y a pas de place pour ceux qui voudraient échapper à la dictature de ce bonheur. Dans le cas où des parents ont donné naissance à des enfants handicapés, ils sont culpabilisés. Des médecins « insoucians » peuvent être amenés à rendre compte de la naissance d'un enfant indésirable et se trouver condamnés s'ils n'offrent pas le système du dépistage.

✓ **L'affaire Perruche.**

Vous avez tous entendu parler des excès juridictionnels que cette mode a pu engendrer : plusieurs médecins ont été condamnés pour avoir laissé naître des enfants handicapés. Vous vous rappelez l'affaire Perruche. À l'époque, on a évoqué une sorte d'Hiroshima éthique.



Mais c'était aussi un Hiroshima juridique et sur d'autres plans encore. Heureusement, la société a repris ses esprits et le Parlement a promulgué la loi Kouchner de 2002 : « Nul n'est fondé à demander réparation du seul fait de sa naissance ». Malgré la saisine de la Cour européenne des droits de l'homme, les juges français ne peuvent plus prononcer d'arrêt Perruche. La Fondation Jérôme Lejeune n'y a pas été pour rien. À la plainte des parents s'était jointe l'Assurance-maladie au motif que l'enfant handicapé lui avait coûté beaucoup d'argent. Si la procédure avait abouti, cela aurait voulu dire que les malades et les handicapés coûtent trop cher. Il ne restait plus qu'à tous les supprimer pour que l'Assurance-maladie rentre dans ses frais. Ou bien, il fallait qu'elle change de métier. Mais je ne crois pas que ce soit sa philosophie que de supprimer malades et handicapés.

✓ **René Girard. Sacralisation de la violence.**

Pour aller plus loin, je voudrais rappeler la mémoire du grand penseur français René Girard. Les outils intellectuels qu'il a forgés permettent de regarder cette quête tragique du bonheur comme une sacralisation de la violence. Ses analyses convaincantes trouvent un terrain d'application approprié dans les domaines de la bioéthique et de l'eugénisme. Il a défini quatre stéréotypes de la persécution.

Il appelle le premier *la crise indifférenciée*. Les violences persécutrices se déroulent toujours lors de périodes de crises caractérisées par la défaillance des institutions, pendant lesquelles émergent des masses plus ou moins téléguidées susceptibles d'exercer des pressions décisives sur les institutions fragilisées.

La société cherche alors *un bouc émissaire*. Affligée, elle recherche le responsable de son malheur. Qui fait la désolation des femmes enceintes, des familles confrontées à la maladie, au handicap insupportable ? Qui fait le tourment des professionnels de la santé ? Qui fait l'appauvrissement des finances publiques en matière de santé, si ce n'est un être, cet enfant indésirable qui concentre sur lui tous les causes du malheur ?

La société reconnaît en lui *les signes victimaires*. Les traits universels de la sélection victime se concentrent sur un ou plusieurs individus que la société désigne comme le stéréotype de la persécution. Aujourd'hui, c'est l'enfant handicapé. Par exemple, le physique d'un enfant trisomique est habituellement assez marqué pour être montré du doigt. Il n'est pas conforme aux canons de la beauté ressassés à longueur de temps. Ses pathologies nombreuses contrarient le principe de la santé pour tous. Son vieillissement prématuré est une injure à la poursuite de la jeunesse éternelle. Son inutilité sociale va contre la performance exigée de tous. Son retard mental est l'inverse de l'intelligence, sa dépendance, de la richesse, etc. L'enfant trisomique est une cible consensuelle idéale.

Le quatrième stéréotype de la persécution est celui de *la violence*. René Girard dit que la victime, ici cet enfant, porte en lui le principe du malheur et du désordre. Il sera collectivement immolé. C'est le sacrifice de sa vie qui va rétablir l'ordre et le bonheur. La victime va d'abord faire l'unanimité contre elle, puis autour d'elle. À la fin, on passera même de la détestation à l'admiration. Par exemple, les personnes trisomiques n'ont jamais été autant présentes sur les écrans de cinéma que depuis leur disparition des berceaux. Une espèce d'unanimité se fait autour d'elles, à la condition expresse qu'elles ne partagent pas notre vie. Les déclarations incantatoires en faveur des personnes handicapées sont paradoxalement



d'autant plus enflammées qu'on fait tout pour qu'elles ne puissent pas naître. On tient ainsi le langage suivant aux 800 000 femmes enceintes en France chaque année : « Si vous deviez mettre au monde un enfant handicapé, votre existence, votre vie professionnelle, celle de votre compagnon, de toute votre famille etc. tourneraient au désastre. Moyennant le sacrifice de cet enfant à naître diagnostiqué handicapé, tous, vous retrouveriez le bonheur. »

✓ **René Girard. Renversement de la sacralisation de la violence.**

Je ne veux pas rester sur cette image négative. Aussi je tiens à rappeler ce que René Girard a démontré du pouvoir démystificateur de la religion évangélique. Depuis la Passion du Christ, le monde ne croit plus à la culpabilité des boucs émissaires, des victimes innocentes. C'est la vertu du message évangélique. Pour le monde entier, croyants et incroyants confondus, c'est l'Évangile seul qui est à l'origine de l'effondrement des mécanismes de la violence ciblée sur une victime innocente. Ces mécanismes sont révélés et décortiqués dans les récits évangéliques de la Passion. Et depuis, l'histoire des hommes ne peut plus être la même. La Révélation oblige à un changement d'attitude tout à fait concret. À ce propos, René Girard dit que ce n'est pas tant la référence explicite à Jésus qui compte désormais, que notre attitude concrète et quotidienne vis à vis des victimes. Souvenez-vous de Mt 25 « Tout ce que vous avez omis de faire à l'un de ces petits, c'est à moi que vous avez omis de le faire ». Ici, nous assistons au renversement complet de la sacralisation de la violence. Ce n'est pas sur le fait d'avoir dit : « Seigneur ! Seigneur ! » que nous serons jugés, mais sur ce que nous aurons fait pour chacun de ces petits. Ce sont les nabots et les contrefaits, ces victimes potentielles, qui feront notre salut, dans la mesure où nous aurons fait quelque chose pour eux. Voilà un constat plein d'espérance.

Comment faire, dit-il, pour détourner les persécuteurs de leurs victimes, pour contrecarrer ce retour à la violence primitive, pour arrêter cette régression, mettre un terme à cette pratique sacrificielle d'avant la Révélation ? René Girard pense qu'il faut réorienter les persécuteurs vers l'exploration patiente des causes réelles et explicables du malheur. En ce qui nous concerne : de la maladie, du handicap. Il s'agit de montrer sans cesse « à ceux qui ne savent pas ce qu'ils font » qu'ils haïssent sans cause et sans résultat. Le génocide de la population des trisomiques, le racisme chromosomique, la stigmatisation génétique, la chasse aux personnes handicapées, non seulement n'a jamais guéri ni ne guérira personne, mais contribue encore au malheur du monde. Plus anciennement, ce n'est pas en brûlant la maison des pestiférés que l'on pouvait arrêter la peste, en étouffant les enragés entre deux matelas qu'on arrêta la rage. Ce n'est pas plus en avortant les enfants trisomiques que l'on traita cette maladie et que l'on donna du bonheur aux familles. René Girard appelle à la réflexion en disant : « Ce n'est pas en inventant la science que les hommes ont arrêté la chasse aux sorcières. C'est parce qu'ils ont arrêté la chasse aux sorcières qu'ils ont pu inventer la science ». Voilà ce que je voulais vous dire dans cette première partie sur le rapport au bonheur, sur le dévoilement de son sens et son confinement dans un matérialisme désespéré, au moyen de l'eugénisme.

✓ **La trisomie 21.**

Je voulais vous dire d'abord ce que je pense de l'appréhension de la question de la trisomie 21 par le monde moderne. C'est lourd de symboles. La trisomie 21 n'est pas une maladie rare.



Elle concerne une conception sur 650, avec une augmentation en fonction de l'âge de la mère. Nous sommes loin des chiffres se rapportant aux maladies rares : entre 1 sur 2 000 et 1 sur 6 000. Nous sommes pour ainsi dire tous concernés par la trisomie 21. Le choix, le dilemme, la tragédie sont très en amont de la naissance. Nous avons tous à l'esprit des récits touchant des couples plus ou moins proches de nous. Quand les femmes qui attendent un bébé acceptent les premiers tests, elles entrent dans le sas du dépistage du risque. Il n'y a pas encore de diagnostic. Il se fera après l'analyse du prélèvement de liquide amniotique pour faire le décompte des chromosomes. Cet examen comporte des risques iatrogènes. Par l'amniosynthèse, on tue plus d'enfants sains qu'on ne trouve d'enfants trisomiques.

Quelle morale, quelle nécessité, quelle politique oblige toutes ces femmes enceintes, tous ces couples à choisir entre avoir dans les bras un enfant trisomique dans neuf mois ou, dans quelques mois, sur la conscience, un avortement ? On a finalement rendu mortelle une maladie qui ne l'est pas. 96% des enfants diagnostiqués trisomiques meurent dans l'avortement alors qu'aujourd'hui leur espérance de vie est de 70 ans. Je ne veux pas dire que la situation de la personne atteinte de trisomie 21 soit enviable, mais elle est compatible avec la vie. C'est pour cela que la Fondation Jérôme Lejeune existe.

✓ **Nature de l'embryon humain.**

Je voudrais terminer sur un autre sujet pour lequel je pourrais reprendre le fil conducteur du bonheur. La recherche sur l'embryon. La Geron Corporation vient d'autoriser, en Amérique, l'injection, à un patient, de cellules souches embryonnaires. Aujourd'hui, par une sorte de déni universel, on considère que l'embryon humain n'est pas un être humain, encore moins une personne. Dans tous les débats au sein des instances de tous niveaux, et naturellement dans les médias, que l'on parle de procréation médicalement assistée ou de thérapie cellulaire, la réflexion sur la nature de l'embryon humain passe par pertes et profits. Personne ne pense plus que l'embryon humain est un membre de l'espèce humaine. On assiste ici à une régression extravagante, à une sacralisation de la violence, comme nous en parlions tout à l'heure. En effet, au XXI^{ème} siècle, comment peut-on avoir une conception aussi peu scientifique de l'embryon ? Dire que l'embryon humain n'est pas humain relève de la croyance et non de la science. Et ce sont par des scientifiques, comme le Pr Jouannet, que l'on entend dire que l'embryon change de nature en fonction de ce qu'il y aurait ou non un projet parental, en fonction de son acceptation dans la société. Selon quelle rationalité ?

Il faut être clair sur un sujet comme celui-là qui est d'une simplicité biblique. Il n'y a pas de dogme, de catéchisme, d'enseignement de l'Église sur l'embryon. Il n'y a pas à faire de démonstration sur l'humanité de l'embryon. Aucun scientifique dans le monde ne peut vous dire les yeux dans les yeux qu'un embryon humain n'est pas un membre de l'espèce humaine. Parce que c'est une donnée observable comme le soleil se lève à l'Est, ou la poussée d'Archimède. Sur cette question, personne n'a d'opinion à émettre, ni un pape, ni un gouvernement, ni les francs-maçons, ni vous, ni moi. Vous pouvez dire le contraire. Mais dans ce cas, ce que vous dites n'a pas de sens.

« C'est le pape qui impose le respect de l'embryon et qui bloque la Science ». Mais non ! Le pape, comme n'importe qui, prend acte simplement que l'embryon humain est un être humain. Par contre, il dit qu'à son égard, nous avons des devoirs de fraternité. Nous avons tous, aujourd'hui, la responsabilité de témoigner de l'humanité de l'embryon humain que



nous sommes capables de produire et de ne pas reléguer cette responsabilité aux seuls scientifiques, philosophes ou théologiens. Nous avons tous le devoir de témoigner face au négationnisme ambiant. Les scientifiques qui nient publiquement l'humanité de l'embryon humain prennent seulement une posture de militants.

✓ **Humanité et personnalité de l'embryon.**

L'embryon humain étant bien un être humain, dire qu'il n'est pas une personne n'est qu'un argument. Il est vrai que le droit ne reconnaît la personne qu'à partir de la naissance. Mais connaissez-vous des êtres humains qui ne soient pas des personnes ? Oui : les esclaves, les prisonniers des camps de concentration. N'entrons pas dans le débat qui voudrait donner à l'embryon humain un statut différent de celui de la personne. L'embryon humain est respectable comme une petite personne, une personne fragile. La personnalité que donne le Code civil à l'être humain n'a rien à voir avec la définition ontologique de la personne humaine, de sa personnalité de chair et de sang. Par ailleurs, le Code pénal protège l'enfant à naître. Le Code pénal se moquerait-il de la personnalité juridique donnée à l'être humain par le Code civil ? Le découplage entre l'humanité de l'embryon et sa personnalité est un piège dans lequel vous ne devez pas tomber.

✓ **Recherche sur l'embryon et transgression.**

Dans le contexte du déni de l'humanité de l'embryon, la loi de bioéthique de 2004 a permis l'expérimentation sur des embryons à des fins médicales. Autrement dit, elle a conduit à accepter que des recherches effectuées sur l'embryon humain conduisent à sa destruction. C'est la grande transgression inaugurée par cette loi. Celle de 1994 avait autorisé les procréations médicalement assistées. Et le professeur de pédiatrie et de génétique médicale Jean-François Mattei avait dit en tant que parlementaire : « La limite éthique se situe au niveau du respect de l'embryon. Jamais il ne deviendra un objet de recherche. Nous autorisons les procréations médicalement assistées parce que la technique le permet et la demande des parents l'exige ». Dix ans plus tard, le même, devenu ministre, accepte de mettre la main sur l'embryon à des fins de recherche. Le paradigme est ici l'encadrement des dérives. En réalité, depuis 94, on dérive avec des cadres, ces barrières qu'on met pour transgresser avec une espèce de sécurité morale.

✓ **La transgression de 2004.**

Elle est passée totalement inaperçue parce que l'opinion publique s'est totalement désinvestie, depuis des années, du sujet de la bioéthique. Il faut dire que, pour l'opinion, cela devient techniquement plus difficile à comprendre. La loi de 2004 a maintenu, comme la France sait si bien le faire, le principe de l'interdiction de la recherche sur l'embryon (art. 1) et autorisé des dérogations (art. 2). Schizophrénie juridique qui fait qu'on maintient un principe et qu'on admet en même temps son contraire qui le ruine. En 2004, on disait de cette recherche qu'elle était on ne peut plus importante car « demain, grâce à elle, on guérira de tout ». Les parlementaires ont cru à cette fable. Or en 2004 on ne savait rien du pouvoir thérapeutique des cellules-souches embryonnaires. On savait depuis longtemps qu'elles ont un énorme potentiel de régénération cellulaire puisqu'elles sont encore indifférenciées et on savait qu'il suffirait



d'orienter la différenciation, de les mettre en cultures, puis de les réinjecter dans un organisme malade pour lui donner une nouvelle jeunesse. C'est la même erreur que l'on avait commise il y a vingt ans avec la thérapie génique. En 2004, on a créé un établissement public, l'Agence de la biomédecine, pour accorder les dérogations nécessaires. Le Parlement a de ce fait abandonné ses prérogatives à cette Agence qui interprète la loi comme elle l'entend.

La première dérogation dit que cette recherche sur l'embryon, après autorisation par l'Agence, doit poursuivre un intérêt thérapeutique majeur. Un intérêt thérapeutique majeur, ce n'est pas un simple intérêt médical, un simple intérêt scientifique. La deuxième condition, il faut que cette recherche ne puisse pas être poursuivie par une autre méthode de recherche d'efficacité comparable. Autrement dit, si l'on dispose de cellules non embryonnaires qui auraient une efficacité comparable, il faut s'orienter vers l'utilisation de ces cellules. Les conditions paraissent donc assez sévères. En 2004 était prévu aussi un moratoire : au bout de cinq ans, il fallait faire une évaluation pour décider si l'on continuait.

✓ Et en 2010 ?

Les scientifiques relayés par la presse, le Parlement, le Conseil d'État, l'Agence de la biomédecine, le Comité consultatif national d'éthique, tout ce qui compte en matière de bioéthique, tous demandent une suppression du principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon. En effet, à quoi cela sert-il de maintenir un principe violé dès l'article 2 ? Ce qui veut dire que son utilisation ne se fera plus en vue d'un intérêt thérapeutique majeur, mais d'un simple intérêt médical : des cosmétiques, par exemple. La deuxième condition, celle d'une autre recherche d'efficacité comparable, n'est même plus évoquée. Le principe est alors totalement ruiné. Et il n'est plus question de moratoire. L'Agence n'a, du reste, pas fait d'évaluation sur le rapport d'efficacité entre cellules-souches embryonnaires et cellules-souches adultes, ce qui était une obligation prescrite par la loi.

✓ La recherche sur les cellules-souches non embryonnaires.

Depuis 2004, la recherche sur les cellules embryonnaires a piétiné. En revanche, il y a eu une avancée remarquable de la recherche sur les cellule-souches non embryonnaires, celles que l'on trouve par exemple dans le cordon ombilical ou ailleurs dans notre corps. Leur utilisation n'entraîne aucune transgression. Depuis 2004, un très grand nombre de pathologies ont été guéries par des cellules-souches non embryonnaires, dites cellules-souches adultes. Et cela n'est pas rapporté dans le débat public parce que ce dernier ne retient que l'effet de mode, de la transgression : « Pour progresser, il faut transgresser ». Mais cette proposition n'a jamais été démontrée. Bien sûr, les thérapies cellulaires ne guérissent pas toutes les maladies.

Parmi les centaines de publications sur les cellules-souches adultes, on peut retenir l'extraordinaire découverte en 2006-2007 du professeur de médecine japonais Shinya Yamanaka. Il a trouvé le moyen de créer des cellules-souches avec toutes les potentialités des cellules-souches embryonnaires, à partir de cellules-souches adultes. Il les a appelées cellules-souches reprogrammées IPS (cellules-souches pluripotentes induites). Cela se fait à partir de cellules comme celles de la peau, de la moelle etc. accessibles, sans transgression. C'est donc un extraordinaire moyen « d'efficacité comparable ». Cette découverte justifiera sans doute un prix Nobel quand on arrêtera de donner des prix Nobel à des gens qui n'ont rien découvert,



comme au britannique Edwards. Aujourd'hui, les cellules embryonnaires ne sont pas employées dans un but thérapeutique, mais comme moyen de modéliser des pathologies en testant sur elles des molécules pharmaceutiques. Il est évident que l'industrie pharmaceutique a besoin de ces modélisations. Mais ce qui est compréhensible, c'est qu'on se serve encore de cellules d'embryons humains quand il existe d'autres moyens de modélisation, comme avec les cellules reprogrammées du Pr. Yamanaka.

✓ **Responsabilité éthique.**

C'est une donnée que la France ne veut pas reconnaître alors que dans bien d'autres pays, à commencer par les États-Unis, le Japon, le Sud-est asiatique, les laboratoires s'orientent vers les cellules du Pr. Yamanaka. Sur ce terrain, la Fondation Jérôme Lejeune poursuit son action de communication et de lobbying pour essayer de faire comprendre aux politiques que le progrès n'a pas besoin de la transgression. La raison de l'entêtement français, c'est que les laboratoires ont investi des fonds considérables sur la voie des cellule-souches d'embryons humains. Ils craignent de perdre beaucoup d'argent si les dérogations de l'Agence de la biomédecine n'étaient pas maintenues. La Fondation a récemment attaqué en justice un certain nombre de décisions de l'Agence, au chef qu'elles ne poursuivent pas un intérêt thérapeutique majeur. Nous allons faire appel de notre recours, évidemment rejeté en première instance. À part nous, il n'y a personne en France pour s'opposer à l'utilisation de l'embryon humain. 90% de l'opinion ne comprend pas, les 10% restants sont favorables à la transgression. Face à cette situation, il n'est pas question d'avoir une réaction affective – l'embryon ne souffre pas particulièrement de ce qu'on lui fait subir – mais d'avoir conscience de notre responsabilité sur le plan éthique vis-à-vis de ces centaines de milliers d'embryons fabriqués et utilisés comme matériaux de laboratoire. De plus, aujourd'hui, ce n'est qu'une alternative à la recherche sur l'animal. Devant l'indifférence générale, les utilisateurs de l'embryon humain jouissent d'une tranquillité plus sûre que lorsqu'ils se trouvent face aux lobbys de défense des animaux de laboratoire. L'embryon humain n'a-t-il plus aucun prix ?

✓ **En quoi l'embryon humain nous intéresse-t-il ?**

Il nous intéresse d'abord parce que nous respectons l'être humain de sa conception jusqu'à sa mort. Ensuite, parce que nous finançons des recherches sur les thérapies cellulaires à partir de cellules-souches d'origine non embryonnaire, sur des IPS, des cellules reprogrammées de personnes trisomiques. Nous allons, dans un but thérapeutique, pouvoir expérimenter de nouvelles molécules sur ces IPS sans avoir recours à des cellules d'embryons humains. Enfin, parce que la question de l'eugénisme et de la trisomie 21 trouve son application dans la loi de bioéthique. Car il n'y a rien dans cette loi qui permette de s'inquiéter de sa dérive eugénique. Au contraire, chaque année, régulièrement, des mesures viennent renforcer le dispositif de dépistage généralisé pour que ne naisse jamais plus un seul enfant trisomique.

Pour terminer, je vous donne un élément d'espoir. Quand un handicap génétique grave sévit dans une famille et qu'on y pratique une PMA, on implante un embryon dépourvu de cette maladie. Les premières esquisses de la révision de la loi de bioéthique prévoient l'élimination des embryons touchés par la trisomie 21 parmi toute une liste d'autres maladies différentes de celle que l'on désire éviter. Or les statistiques montrent qu'en France, dans le cadre des PMA, sans chercher à éliminer systématiquement les embryons touchés par la



trisomie 21, il naîtrait un enfant touché par cette maladie tous les 12 ans. Pour empêcher cet eugénisme triomphant, nous avons fait un lobbying très fort et le projet sur ce point n'a pas été retenu. C'est notre spécialité que d'être vigilants sur ces questions.

Questions de l'Assemblée

- ✓ **Pouvez-vous nous dire où en est la législation française par rapport à celles d'autres états européens, des États-Unis, de la Chine, et s'il existe dans ces pays d'autres fondations comme la vôtre ?**

Actuellement, le point important dans les débats sur la bioéthique, c'est la question de la recherche sur l'embryon. Les États-Unis avaient une législation assez ferme à l'époque de G.W. Bush qui avait interdit de financer la recherche sur l'embryon par des fonds fédéraux. Il avait arrêté la production d'embryons et avait permis d'utiliser les lignées embryonnaires déjà créées. Quand Obama est arrivé, l'une des premières mesures qu'il a prises a été le financement par les fonds fédéraux de la recherche sur les cellules embryonnaires « parce que ça va vous guérir de tout ». D'où, par les laboratoires Geron, cette injection de cellules souches embryonnaires humaines à un patient paralysé. Cette expérience avait été refusée plusieurs fois par les autorités parce qu'elle n'était pas sûre. Elle a été faite dans le but d'évaluer la tolérance du patient. Et l'on est encore loin des perspectives thérapeutiques montées en épingle par les médias. Ce qui compte aux yeux de l'opinion, c'est d'avoir posé un acte de transgression. Chaque fois que Geron pose un acte de transgression et dit qu'avec les cellules embryonnaires on va guérir de tout, la valeur boursière de ses actions se met à grimper. Ceci dit, le monde, dont l'Amérique, y compris les laboratoires qui utilisent les cellules embryonnaires, s'oriente vers des recherches à partir de cellules IPS. C'est le bon sens. Dans quelques années, il n'y aura plus de demande de recherches sur les cellules embryonnaires. En France, on perd du temps avec des combats idéologiques dont le niveau peut se résumer à ceci : « Le pape dit qu'il ne faut pas manipuler l'embryon humain ? Alors, on y va ! » La France n'est cependant pas le pays qui transgresse le plus. La Grande-Bretagne et certains pays scandinaves sont beaucoup plus « libéraux ». L'Allemagne ou l'Italie sont plus respectueuses de l'embryon humain. Quant à la Chine, elle n'est pas un modèle en matière d'éthique. Pour les Chinois, la vie n'a pas le même prix que pour nous. La compétition a lieu en Occident.

En France, nous sommes invités à veiller au grain. C'est une responsabilité qui engage les Chrétiens laïcs sur le champ de bataille. Ce n'est pas qu'on ne puisse pas compter sur l'Église. Je veux dire que son enseignement sur la question est connu. Mais c'est à nous d'agir politiquement, de témoigner et de refuser ce qui doit l'être, de refuser ce qui est indigne d'un pays civilisé, de trouver les bons arguments, maintenant.

- ✓ **Que pensez-vous du recul récemment marqué au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le droit à l'objection de conscience et de son impact sur Internet ?**



Il s'agit d'une très importante victoire d'étape. Vous savez que l'objection de conscience est singulièrement menacée en France. Elle est interdite dans les hôpitaux publics, ce qui est illégitime. Je connais quelques gynécologues obstétriciens du public qui ont abandonné leur spécialité pour faire de la chirurgie où ils font de la réparation et pas des avortements. Leur profession est sinistrée. Il en reste une centaine. À l'horizon de 2020, il ne devrait plus en rester un seul. Ce sont les sages-femmes qui prendront le relais. Elles feront tout : la contraception, l'avortement, l'accouchement, les marqueurs sériques, etc. Les médecins obstétriciens sont aujourd'hui enfermés dans une grande solitude. On n'en compte pas sur les doigts d'une main qui oseraient agir avec nous. Ils craignent sans arrêt d'être épinglés par le Conseil de l'Ordre. S'ils disaient à une future mère qu'il y a une alternative à l'avortement, cela serait considéré comme une pression. L'objection de conscience n'est pas respectée. Les pharmaciens n'y ont pas droit. Ils doivent délivrer tous les pesticides humains. Réjouissons-nous de cette victoire d'étape due principalement à des initiatives privées bien relayées. La victoire finale sera pour plus tard. Il y a donc des raisons d'être joyeux dans l'espérance.

Je reviens sur le prix Nobel décerné au Dr Edwards qui n'a rien inventé ni découvert. Il a seulement transposé à l'homme des techniques pratiquées depuis des dizaines d'années dans le domaine vétérinaire. Les premiers transferts d'Edwards ont été réalisés avec l'aide de biologistes vétérinaires. Ils ont fait scandale. Ils avaient aussi un but politique. Le Vatican a réagi de manière assez vive. En Amérique aussi, il y a eu des recours devant la Cour Suprême. Le Pr. R. Frydman, le « père » du premier bébé-éprouvette français, est considéré lui aussi comme nobélisable. Ce n'est pas très digne de la science ni de l'humanité. Il faut être capable de le dire calmement.

- ✓ **Comment expliquez-vous la différence entre les opinions américaine et française sur l'avortement ? Là bas, la question est toujours débattue. Ici, 85% des gens sont pour.**

Les États-Unis n'ont pas vécu le traumatisme historique que nous avons vécu il y a un peu plus de deux-cents ans, dont on ne s'est pas encore remis, et sur les cendres duquel nous continuons de prospérer politiquement. Les États-Unis sont un pays de pionniers qui ont fondé leur société sur un socle de valeurs très solide. On y trouve ainsi une population très solidaire, fière, allante, et croyante. Si vous dites là-bas que vous êtes chrétien, cela ne fait pas de problème. Ici, vous déclenchez une crise d'idéologie. Là-bas, la question de l'avortement est posée à chaque élection présidentielle, et les gens débattent avec courage. Ici, le débat n'a pas le droit d'exister. Cela a d'énormes conséquences. Après le système fédéral de santé, il y a par exemple toute une organisation de santé entre les mains de l'Église catholique américaine, extrêmement respectueuse de l'enseignement éthique de l'Église sur cette question. Dans les hôpitaux catholiques américains, il n'y a pas d'avortement. Si dans l'un d'eux cela se pratiquait, le directeur serait immédiatement démissionné voire excommunié, le label catholique enlevé de l'hôpital, et les avantages fiscaux supprimés. Là-bas, on ne rigole pas avec ça. Chez nous, c'est le contraire : à part trois cliniques privées (Ste Félicité à Paris, une autre tenue par les mêmes religieuses en Provence et une autre à Cambrai) il n'y a pas en France d'hôpital catholique qui ne pratique l'avortement, alors qu'au Conseil d'Administration siège un représentant de l'évêché. Il fait ce qu'il peut, le pauvre. C'est une cause de scandale. En France, il y a donc encore du chemin à faire.



Ouvrage de Jean-Marie LE MENE :



Les Semeurs d'Espérance. Qui sont-ils ?

Contemplation - Compassion - Évangélisation - Formation. Voici quatre chemins de traverse que les Semeurs tentent d'emprunter pour rencontrer le Christ et en être témoins avec les pauvres.

Depuis 1998, ces jeunes catholiques se retrouvent tous les mois pour passer une veillée devant le Saint-Sacrement à Paris. Ces soirées sont précédées par des enseignements donnés par des témoins de la foi chrétienne : théologiens, journalistes, hommes d'affaires, artistes, philosophes, missionnaires, hauts fonctionnaires viennent dire avec humilité comment oser la vérité et l'espérance de l'Évangile dans des environnements variés.

C'est également avec Marie, par la prière du chapelet, que les Semeurs se préparent à *espérer* le Christ chez les personnes sans-abri, plusieurs soirs par semaine. Il s'agit de cultiver avec elles l'amitié. Elles sont invitées à se joindre aux rassemblements de prières du groupe, à mettre en scène avec lui des paraboles de l'Évangile, et à chanter dans sa chorale.

Un petit clic pour découvrir le site des Semeurs, leurs visages, leurs activités, les comptes-rendus des enseignements passés, la date et le thème de la conférence qui introduira la prochaine nuit d'adoration : www.semeurs.org. Si vous désirez devenir instrument de compassion, oeuvrer pour la nouvelle évangélisation avec les personnes démunies, et vous engager avec les Semeurs, vous êtes invité à contacter Romain Allain-Dupré au 06 13 16 29 08.